

**DÉCLARATION DE TAXE ANNUELLE SUR LES RÉSIDENCES MOBILES TERRESTRES**

PÉRIODE D'IMPOSITION DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE ..... AU 30 SEPTEMBRE .....

(Article 1013 du code général des impôts)

**1. Identification du redevable**

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Numéro fiscal : .....

Adresse postale : .....

**2. Caractéristiques de la résidence mobile terrestre**

Nature de la résidence mobile : Caravane

Camping-car

Numéro d'immatriculation : .....

Date de première mise en circulation : ...../...../.....

Ancienneté de la résidence mobile : au plus 10 ans  plus de 10 ans et 15 ans au plus  plus de 15 ans

**3. Montant de la taxe par résidence mobile terrestre**

Il est de 150 € à acquitter auprès d'un centre des finances publiques (service des impôts des particuliers ou trésorerie).

Par exception, il est réduit à 100 € pour les résidences mobiles terrestres dont la date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation est antérieure de plus de 10 ans et de 15 ans au plus au premier jour de la période d'imposition.

Sont exonérés :

- les propriétaires de résidences mobiles terrestres dont la date de première mise en circulation est antérieure de plus de quinze ans au premier jour de la période d'imposition ;
- les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées mentionnée à l'article L. 815-1 du code de la sécurité sociale ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du même code ;
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés lorsque le montant de leurs revenus de l'année précédente n'excède pas certaines limites ;
- les personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence lorsque le montant de leurs revenus de l'année précédente n'excède pas certaines limites.

**Le montant que vous devez acquitter est de : .....euros (en chiffres).**

**4. Pièces justificatives à joindre obligatoirement**

Certificat d'immatriculation (carte grise) de la résidence mobile.

Justificatif(s) si le propriétaire ou son conjoint relève de l'une des situations d'exonération visées au 3.

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature